# Un drame entre Polonais dans un logement garni de la rue des Tanneurs, à Lille

***Un Polonais tue à coups de revolver un de ses compatriotes, qu'il accusait de dénonciation à propos d'un vol, blesse l'amie de ce dernier et se jette par la fenêtre***

Un drame tragique et rapide s'est déroulé, lundi soir, dans un garni de la rue des Tanneurs. Obéissant à un mobile de vengeance, un Polonais a froidement tué à coups de revolver un de ses compatriotes et a blessé, de même manière, l'amie de ce dernier. Puis, se voyant cerné par plusieurs personnes qui survenaient au bruit des détonations, il voulut sauter par une fenêtre, à moins qu'il n'ait tenté de se suicider, et tomba de la hauteur du deuxième étage sur le sol, où il se fractura le crâne.

### A propos d'un vol

Joseph Grenda, âgé de 35 ans, habitait depuis quelque temps, avec sa femme et sa belle-sœur, un garni, au deuxième étage du 36 de la rue des Tanneurs.

Il avait pour voisin de palier un autre Polonais, Jean Jallonski, 30 ans, et son amie, Caroline Licheta, avec lesquels il était très lié.

Il y a quelques semaines, un vol de 900 francs fut commis dans la chambre de Jallonski, qui porta plainte à la police, en déclarant que la belle-sœur de Grenda pouvait en être l'auteur.

La police de sûreté de Lille enquêta; les recherches ne paraissaient pas aboutir, lorsqu'on signala un vol de laine, dans une usine de Wasquehal, où la Polonaise travaillait. A cette occasion, la Sûreté fit irruption au domicile de Grenda et perquisitionna, mais cette opération de police demeura infructueuse.

Pourtant, le lendemain, les policiers revenaient sur les lieux et découvraient de la laine volée à l'usine par la belle-sœur de Grenda. Les inspecteurs étaient alliés cette fois, directement à la cachette, et il n'en fallut pas davantage pour que le Polonais accusât son compatriote Jallonski d'avoir dénoncé la jeune ouvrière.

Dans les cafés du voisinage, qu'il fréquentait assidûment, Grenda déclarait à qui voulait l'entendre que Jallonski était un « mouchard », et qu'il se vengerait.

Cette vengeance, hélas! devait être terrible.

### L'alcool maudit

Grenda et Jallonski, malgré le différend qui les séparait, étaient sortis ensemble lundi soir. Ils étaient accompagnés l'un de sa femme, l'autre de son amie et, dans les estaminets du quartier, ils se livrèrent à de fort copieuses libations.

Deux litres de cognac furent consommés par les Polonais, mais sans doute Grenda était-il plus grand amateur d'alcool, car les bouteilles étant vides, il se fit encore servir un genièvre, tandis que Jallonski prenait un verre d'eau minérale.

Les Polonais regagnèrent ensuite le logis. Jallonski et Caroline Lichota allèrent se coucher; Grenda et sa femme firent mine également de rentrer chez eux.

### « J'ai à te parler !... »

Il était 21 heures et Jallonski venait de se coucher, lorsque des coups furieux furent frappés à la porte et une voix, celle de Grenda, se fit entendre.

« C'est moi, Grenda, ouvre-moi, j'ai à te causer ».

Jallonski se leva, tira le loquet et ouvrit la porte.

### A coups de revolver

Grenda s'avança sans mot dire, brandissant un revolver sur Jallonski. Plusieurs coups de feu retentirent et Jallonski s'écroula sur le plancher en poussant des cris de douleur.

Sans se préoccuper de sa victime, le meurtrier fonçait sur le lit où se trouvait encore Caroline Licheta et tirait encore une balle, qui atteignit la jeune femme au-dessus du sein gauche.

Le Polonais s'enfuit alors, tandis que Caroline Licheta appelait « au secours ». Il descendit rivement l'escalier et gagna le couloir donnant sur la rue des Tanneurs, mais la logeuse, Mme veuve Vandendoorne, qui tient au rez-de-chaussée un commerce de vins au détail, avait entendu les détonations et les cris de douleur des victimes.

Elle était immédiatement sortie de son magasin et avait ameuté les passants. Plusieurs avaient déjà perçu distinctement les coups de feu et deux d'entre eux se dirigèrent vers le couloir de la maison, afin d'en maintenir la porte fermée et de couper ainsi toute retraite à l'assassin.

Celui-ci, ne pouvant plus sortir, remonta au deuxième étage et rentra dans sa chambre.

### Le meurtrier se jette par la fenêtre

Voulut-il aller sauter par la fenêtre et tenter de fuir par une autre issue, ou se voyant pris, résolut-il d'échapper à ses poursuivants, en se donnant la mort? On ne sait!

Toujours est-il que les personnes qui pénétrèrent dans l'immeuble trouvèrent Grenda, gisant inanimé sur les dalles de la cour. Le meurtrier avait enjambé la fenêtre et tombant du deuxième étage, s'était fracturé le crâne sur le sol.

La police fut avertie de suite et M. Duvernoil, commissaire de permanence, se rendit en hâte sur les lieux.

Le meurtrier était dans le coma; il fut conduit à l'hôpital Saint-Sauveur, de même qu'une de ses victimes, Caroline Licheta, dont l'état quoique sérieux, ne paraît pas présenter de caractère de gravité.

### La victime succombe

Quant à Jallonski, on l'avait trouvé étendu près de la porte d'entrée, baignant dans une mare de sang, le corps criblé de quatre balles. Des soins lui furent prodigués, mais il expira bientôt.

### Le Parquet sur les lieux

C'est en présence d'un grand nombre de curieux qu'a eu lieu, mardi, à 11 h., un transport de justice, rue des Tanneurs. M. Glorian, juge d'instruction, qui a été chargé de l'information judiciaire concernant cette affaire, était accompagné de MM. Espinasse, substitut du procureur de la République à Lille; Duvernoil, commissaire de police du 1er arrondissement; Lavallard, greffier, et Dewiller, secrétaire du 3me arrondissement de police.

Les magistrats se rendirent d'abord au garni qu'habitaient la victime et son amie, au n° 36 de la rue des Tanneurs. Ils visitèrent minutieusement la chambre, où ils relevèrent des traches de sang devant la porte d'entrée et dans le lit. Ce fait prouve que le meurtrier a tué Jean Jallonski près de la porte, avant de faire feu sur Caroline Licheta qui était couchée sur son lit. Ces constations faites, les magistrats descendirent dans la cour où fut retrouvé le meurtrier. Là encore, ils procédèrent à un examen minutieux des lieux.

M. Glorian entendit ensuite rapidement plusieurs témoins, afin de réunir les éléments d'un premier interrogatoire du coupable.

### Le meurtrier, qui paraît hors de danger, passe des aveux

Les magistrats, à qui on avait dit que le meurtrier se trouvait dans un état désespéré, se rendirent, à 11 h. 30, à l'hôpital Saint-Sauveur afin de le voir et de l'entendre, si possible.

A leur grande surprise, ils apprirent en arrivant à l'hôpital que Grenda se trouvait beaucoup mieux et était capable de répondre à un interrogatoire. Ses blessures sont graves, mais on ne croit pas qu'il ait une fracture du crâne. Un premier examen a révélé qu'il avait seulement les membres inférieurs et le poignet droit fracturés, n'ont que des contusions multiples et des plaies ouvertes sur le corps et sur la tête.

Grenda ne fit aucune difficulté pour répondre aux questions du juge d'instruction et lui faire un récit détaillé de la scène tragique, dont il a été le triste héros.

Il expliqua que le mobile de son acte était la vengeance: « Depuis un certain temps, dit-il, j'étais persuadé que Jallonski et son amie m'avaient dénoncé à la police. De plus, Jallonski, quand il me voyait, me traitait chaque fois de « voleur » et cela me mettait hors de moi ».

Après avoir retracé les scènes du drame, Grenda affirme qu'il avait ensuite tenté de se suicider:

« Quand je me suis rendu compte que tout espoir de fuite m'échappait, avoua-t-il, je suis remonté dans la chambre, et avec mon rasoir j'ai tenté de me trancher la gorge. Mais cela était tellement douloureux que je n'ai pu me donner la mort de cette façon. C'est alors que j'ai ouvert la fenêtre et que j'ai sauté dans la cour où je me suis reçu sur les pieds ».

Quoiqu'on n'ait pas retrouvé le rasoir dont parle le meurtrier, ces explications paraissent sincères, car on a constaté qu'il portait à la gorge une entaille assez profonde.

En ce qui concerne le revolver dont il s'est servi, Grenda affirme l'avoir acheté, il y a deux mois, pour « se défendre » contre Jallonski. Il ne s'en dire rendu acquéreur avec l'idée de tuer son compatriote. Ce fait est démenti par plusieurs témoins qui accusent le coupable de s'être procuré le revolver ces jours-ci et de l'avoir caché en attendant le moment propice pour s'en servir.

D'autre part, Grenda a proféré des menaces de mort à l'égard de Jallonski et de son amie, la veille même du drame.

### La femme Licheta est hors de danger

La Polonaise est beaucoup mieux que lundi soir et les médecins qui la soignent sont d'accord pour dire qu'elle se trouve maintenant hors de danger.

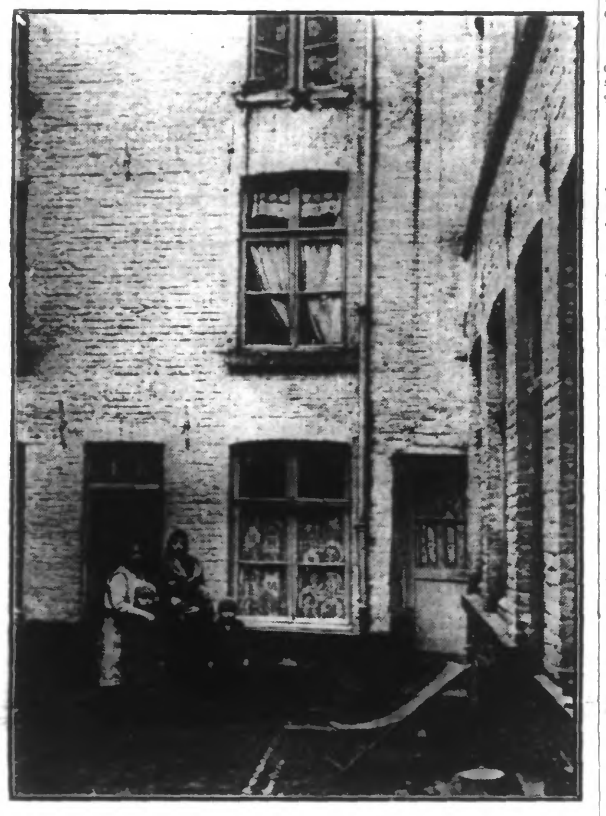

LA MAISON DU CRIME

*(La fenêtre marquée d'une X, d'où Joseph Grenda, le meurtrier, se jeta dans le vide.)* (Phot. J. de Rx.)

# NOTRE CIEL EST-IL PROTÉGÉ?

L'opinion publique, émue en ce moment de crise économique par des nouvelles tendancieuses lancées en vue d'affaiblir notre énergie, notre foi dans l'avenir et notre confiance dans la destinée, l'opinion, dis-je, semble troublée et s'inquiète de sa sécurité.

Le Français a le droit en effet de se soucier de sa sécurité, de celle de ses affaires et de celle de son crédit.

Il semble donc que cette sécurité ne peut être mieux étayée que par l'assurance d'une protection intelligemment comprise et préparée de longue date dans le calme et plénitude de tous les moyens, et non établie dans la précipitation des événements de tension extérieure qui provoquent l'affolement, la désorganisation et une improvisation toujours néfaste.

### Ce que nous en pensons

La fièvre des affaires, les difficultés économiques des temps présents, l'ambiance de confiance d'une paix sans nuage, ont éloigné une partie des Français des grands problèmes qui préoccupent tant ceux qui réfléchissent et ne vivent pas de doctrines chimériques.

De ces problèmes, celui dont la solution est la moins avancée paraît être la défense aérienne.

Certes, la nation française veut et désire la paix; la guerre lui fait horreur, elle n'a cessé de le prouver, mais toutes les nations n'ont pas le même idéal de paix.

La France considérée justement comme la vraie garante des traités qui assurent la paix d'Europe est l'objet des intrigues de ceux qui veulent l'amoindrissement de sa situation et l'anéantissement de son prestige mondial.

Nul doute que le jour où ses ennemis croiraient pouvoir l'abattre rapidement, ils se jetteraient sur elle pour se partager sa dépouille.

Pour la défendre si elle est attaquée, l'armée de terre aurait à déployer une force qui devrait être écrasante, mais elle aurait à tenir compte des éventualités provoquées par les armes nouvelles ou perfectionnées, par l'utilisation de l'aviation ennemie.

Il y aurait donc à se protéger avant même l'invasion par terre, de celle qui nous viendrait immédiatement par la voie des airs.

Il y aurait à préserver les populations contre les bombardements aériens explosifs, incendiaires ou toxiques; il y aurait surtout lieu de répondre à cette agression brusquée par une riposte instantanée et foudroyante provoquée par une aviation de bombardement à grande portée.

### Ce que font les autres

« L'Animateur des Temps-Nouveaux » dans son numéro 260 nous donne des renseignements intéressants où il y est cité des chiffres qui en disent long, sur le nombre des établissements chimiques, leur production, sur l'aviation civile tant en Allemagne qu'en Russie.

« Le Bulletin des Officiers de Réserve » du 1er décembre 1931 nous montre le rôle des femmes à l'étranger dans la défense nationale.

En Allemagne: 2.800 groupements divers réunissant 1.200.000 femmes pourvues de masques, équipées et entraînées chaque dimanche à des exercices pratiques.

En Italie: en vue de la guerre chimique, il a été établi un service sanitaire spécial comportant des formations étendues jusque dans les petites localités. Ce service a d'ailleurs fonctionné aux manœuvres de défense anti-aérienne de Turin au mois d'août 1931.

États-Unis: création de nombreuses formations féminines.

Russie: en cas d'invasion d'aéronefs, le Conseil révolutionnaire de l'U.R.S.S. a institué l'enregistrement militaire des femmes.

Pologne et Tchécoslovaquie: nombreuses organisations officielles ou privées s'occupant depuis longtemps de préparer les femmes aux fonctions qu'elles auraient à remplir en cas de mobilisation, notamment dans les services sanitaires.

Le « Bulletin des Officiers de Réserve » termine les renseignements donnés ci-dessus par cette conclusion: « Il était indispensable de fournir ces précisions sur les organisations étrangères, pour faire comprendre à quel point la France se trouve en retard et combien il est urgent de se préoccuper de cette question ».

### Ce que nous devons faire

Il est certain que si la France était victime d'une nouvelle agression, la population civile serait exposée aux mêmes risques de guerre que les armées en campagne.

Il paraît donc indispensable de provoquer des initiatives privées et d'organiser dès le temps de paix, les moyens de protection pour permettre aux Pouvoirs publics d'abriter la population des villes, des centres producteurs contre les bombardements aériens, explosifs, incendiaires et toxiques.

Pour obtenir plus facilement le concours de chacun et faciliter ainsi les travaux nécessaires à la mise en marche de telles organisations, il paraît nécessaire d'éduquer d'abord la population sur la nature des dangers qu'elle encourrerait d'une guerre aérienne.

Contre les bombardements par avions, la population civile avertie d'une incursion probable d'aéronefs peut être conduite par des guides, particulièrement la nuit, dans les aménagements d'abris préparés à l'avance et dont l'emplacement aurait été préalablement reconnu par le public.

Cette méthode indique la nécessité de la formation d'une organisation civile, la D.A.T. pour la défense passive. Des volontaires dégagés de toutes obligations militaires auraient donc à se mettre à la disposition des Commissions départementales ou urbaines de protection, dont le rôle dès le temps de paix serait de songer à réserver dans les projets de constructions des aménagements d'abris, contre les bombardements aériens en limitant les incendies causés ainsi par ces bombardements.

Contre une agression aéro-chimique, l'organisation de la D.A.T. précitée ci-dessus aurait à remplir son rôle sur une échelle plus vaste encore, car il s'agit d'une question d'études scientifiques, de préparations méthodiques, qui ne peuvent s'improviser au moment d'une attaque.

Il faut donc que l'éducation du peuple soit faite sur la nature des gaz de combat et leur nocivité.

### Conclusions

Convaincu par les enseignements de la Grande Guerre qu'une invasion aérienne reste toujours dans le domaine de la possibilité, convaincu que l'aviation dans un conflit aura un rôle important sinon principal à remplir, tant pour la démoralisation des populations que par leur anéantissement;

Convaincu que les effets d'une guerre aérienne seraient terribles tant par le bombardement par obus explosifs ou incendiaires que par les obus toxiques;

Convaincu que la nation qui aura su méthodiquement avec calme, en temps de paix, organiser sa défense, diminuera les pertes infligées à la population civile;

Convaincu que les préparatifs de protection qui se font à l'étranger sont poussés avec fièvre et portés à un plus haut degré;

Il importe de promouvoir un large et grand mouvement frappant l'opinion publique sur la nécessité urgente de se protéger contre toute attaque aérienne brusquée. Il importe de faire l'éducation du peuple sur cette nécessité et sur la conduite à tenir en cas d'invasion.

Il importe que les Pouvoirs publics s'occupent de la sécurité de leurs administrés et provoquent sans délai des initiatives privées sous lesquelles ils ne sauraient aboutir, pour l'organisation et la mise en exécution immédiate des travaux d'abris de bombardements nécessaires à la protection contre les obus explosifs ou incendiaires.

Il importe de même que les Pouvoirs publics en collaboration avec les organismes privés se préoccupent sans retard du matériel de protection contre les gaz et s'appliquent à en faire connaître à la population le mécanisme.

Il est indispensable toutefois que, concurremment avec ce que les Pouvoirs publics ont le droit de faire, tout citoyen ou citoyenne collabore aussi aux efforts faits par la nation, par sa participation aux travaux de protection.

Et pour terminer qu'il me soit permis de faire un vibrant appel près de ceux et celles dont le cœur bien né ressent encore les battements de celui de la France inquiète et encore meurtrie de blessures à peine cicatrisées.

Que ceux et celles dont l'égoïsme n'a pas encore étouffé les germes de la noblesse de notre race comprennent l'aussi grossant problème du danger d'une invasion toujours possible, et viennent grossir le nombre des vaillants Français et Françaises qui se sont ligués pour la défense aérienne; qu'ils et qu'elles n'hésitent pas à assurer leur précieux concours à toute organisation formée ou en voie de formation.

En agissant ainsi ils et elles aideront à sauver l'humanité qui peut être menacée et conserveront à notre France son auréole de grandeur et de pureté.

Le capitaine **Guéranger**,
Président du Cercle des Officiers de Tourcoing.

# L'École de rééducation des Mutilés de Roubaix

L'ATELIER DE VANNERIE (Photo J. de Rx)

L'Ecole de rééducation professionnelle des mutilés, dont nous avons annoncé l'ouverture à Roubaix, voit ses ateliers très fréquentés. Dès que la force motrice sera installée, elle tournera alors à plein, telle une usine.

Cependant, une visite des divers ateliers nous convaine de l'animation et de l'émulation profitables qui y règnent.

Dotée d'un outillage très perfectionné, l'Ecole est apte à créer, en peu de temps, d'excellents artisans. La faveur des élèves va surtout à l'apprentissage de la cordonnerie et de l'horlogerie.

Pour diriger les élèves, l'Ecole s'est attaché un excellent corps de maîtrise; il y a, en effet, pas moins de huit contremaîtres et quatre professeurs affectés aux divers cours.

La mise en marche des nouveaux services, rue du Général-Sarrail, s'est avérée parfaite et la continuation de l'œuvre de rééducation des mutilés, commencée à Tourcoing, se poursuit sous les meilleurs auspices.

***

Nous avons remarqué de nouveau dans tous les dortoirs et passages les sols sans joint « **LE TERRAZOLITH** », anciens **Etablissements Douce et Moulin**, 64, rue Petit, à **Paris** (19e), dont le représentant pour le Nord et le Pas-de-Calais est **M. Humel**, 54, rue de l'Industrie, à **Roubaix**.

Nous avions déjà vu l'application sur de très grandes surfaces de ce parquet **TERRAZOLITH** dans le nouveau Grand Séminaire de Lille.

Décidément, il faut reconnaître que c'est le sol idéal pour écoles, ateliers, bureaux, etc..., partout où l'on exige un sol hygiénique et durable comme celui qui existe dans les voitures du Métropolitain.

Les travaux de vitrerie et de peinture ont été exécutés par la **Maison Prouvost-Cheval**, 27, rue du Général-Chanzy, à **Roubaix**. (Tél.: 14.85.)

Les applications spéciales et si complexes de l'**électricité** ont été judicieusement confiées à la **Maison A. Lefebvre**, 34, rue du Maréchal-Foch, à **Roubaix**.

Un examen minutieux des travaux révèle qu'ils ont été exécutés avec tous les soins et garanties techniques désirables et sont tout à l'honneur de cette importante maison, fondée il y a **trente ans**.

Les travaux de terrassements, maçonnerie et béton armé ont été exécutés par l'**Entreprise Léon Planquart**, 222, Grande-Rue, à **Roubaix**. Commencé le 1er juillet, le bâtiment était couvert un mois après.

Pour le **chauffage central**, nous retrouvons ici une vieille connaissance déjà rencontrée, notamment aux Ecoles de plein air, Groupe scolaire Linné, Petit Lycée, Hospices d'Albert, etc., etc. Nous voulons parler de la **Maison Le Morvan et Stiernet** qui, comme toujours, donne satisfaction en tous points.

**Pour la cuisine**, les spécialistes **Le Morvan et Stiernet** ont, ici encore, soutenu dignement leur réputation. L'installation de cette salle comprend: cuisinière à service multiple avec allumage automatique, marmite basculante, friture, chauffe-plats, avec grillade, plonge, percolateur, le tout fonctionnant exclusivement au gaz.

Si nous ajoutons que la salle est chauffée et ventilée électriquement, il faut admettre que la **Maison Le Morvan et Stiernet** a vraiment réalisé ici la cuisine moderne idéale.

# Le chômage à travers le monde

Genève, 19 janvier. — Les statistiques reçues au Bureau international du travail pour les derniers mois de l'année 1931 continuent à marquer une aggravation du chômage par rapport à la période correspondante de l'année 1930.

**L'Allemagne** annonce 5 millions 349.000 chômeurs enregistrés au 15 décembre 1931; au lieu de 3.977.000 au 15 décembre 1930.

**L'Autriche** annonce, en chômeurs indemnisés, 273.658 à fin novembre 1931, au lieu de 237.745 à la fin de novembre 1930.

**La Belgique:** 81.318 chômeurs complets à fin octobre 1931, au lieu de 57.322 à fin octobre 1930, et 126.060 chômeurs partiels au lieu de 54.804.

**La Grande-Bretagne:** 2.572.600 au 15 décembre 1931, au lieu de 2 millions 299.500 au 15 décembre 1930.

**L'Italie:** 609.234 à fin novembre 1931, au lieu de 556.481 à fin novembre 1930.

**Les Pays-Bas:** 105.671 à fin novembre 1931, au lieu de 54.915 à fin novembre 1930.

**La Suisse:** 58.186 à fin septembre 1931, au lieu de 33.903 à fin septembre 1930.

**La France:** 123.891, d'après les statistiques des bureaux de placement, à fin novembre 1931, au lieu de 18.595 à fin novembre 1930.

**La Pologne:** 259.626 à fin novembre 1931, au lieu de 209.912 à fin novembre 1930.

**Aux Etats-Unis**, suivant les statistiques syndicales, le pourcentage des chômeurs est passé de 15.4 p. 100 fin novembre 1930, à 20 p. 100 pour fin novembre 1931.

# Au Creusot, plusieurs personnes sont intoxiquées par des gâteaux avariés et l'une d'elles a succombé

Le Creusot, 19 janvier. — Dimanche, décédait à l'Hôtel-Dieu, Mme Marie Lacroix, 61 ans, demeurant 6, rue Edouard-Vaillant, au Creusot. Les causes de la mort parurent suspectes et semblèrent être la conséquence d'un empoisonnement. On apprit que la sexagénaire avait consommé, le dimanche précédent, c'est-à-dire le 10 janvier, des gâteaux achetés dans une boulangerie-pâtisserie. Dès le lendemain, elle s'était trouvée gravement indisposée et, son état empirant, on avait dû la faire hospitaliser. De nombreux autres cas d'intoxication, dont plusieurs très sérieux, ont été constatés au cours de la semaine dernière, chez les clients de ladite boulangerie.

MM. Baudry, procureur de la République, et Buchenaud, juge d'instruction à Autun, sont arrivés dans la soirée pour ouvrir une enquête sur ces cas d'intoxication.

Mlle Perraut, 76 ans, a dû être hospitalisée. Le petit Bernard Guérin, 4 ans, dont le père est monteur aux T.T.T., n'est pas considéré comme hors de danger, de même que Mlles Mathieu et Perrin. Dans la seule famille Dery, six membres ont été fortement indisposés. Les magistrats ont longuement entendu hier soir le boulanger-pâtissier qui, le 10 janvier, a fourni les gâteaux avariés. Celui-ci, M. Joseph Richard, 61 ans, est établi depuis trente ans au Creusot, où il est honorablement connu. Il ignore totalement quel produit a pu rendre toxique la crème qui occasionna les malaises graves de ses clients. Des œufs de conserve et divers produits ont été saisis. L'enquête va se poursuivre activement. L'autopsie de Mme Lacroix sera pratiquée demain mardi, et les viscères envoyés au laboratoire de Lyon aux fins d'analyse.

# Le ministère public à Lübeck requiert contre deux professeurs et un docteur

Berlin, 19 janvier. — Au procès de Lübeck, le ministère public a requis contre le professeur Deycke et le docteur Alstaedt une peine de trois ans de prison, pour homicide par imprudence, et une peine d'une année de prison contre le professeur Kéotz. Il a conclu à l'acquittement de l'infirmière Schutze, assistante du professeur Deycke.

Le ministère public admet qu'une confusion des souches a provoqué la catastrophe de Lübeck et que cette confusion s'est produite au mois de novembre 1929. Les circonstances dans lesquelles les souches ont été mouillées ne sont pas exactement établies, mais on peut admettre qu'elles sont le résultat d'un défaut d'organisation dont le professeur Deyck porte la responsabilité.

*Achetez, vous qui le pouvez.*
*Le commerçant qui vend, renouvelle son stock, fait fabriquer. Acheter, c'est donc faire travailler.* 32647

# Roubaix

**Aujourd'hui, mercredi 20 janvier :**

**Aujourd'hui**, saint Sébastien; demain, sainte Agnès.

**Soleil:** Lever, 7 h. 33; coucher, 16 h. 27.

**Lune:** Premier quartier du 16; pleine le 23.

**Bulletin météorologique pour la journée du 20 janvier** (Région Nord): Temps brumeux, brouillard le matin; ensuite ciel brumeux, demi ou trois quarts couvert; vent du secteur Est; température diurne en faible baisse; minimum de température en baisse de 3 à 4° sur la veille.

**Consultation des nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance:** de 10 à 11 heures, au Groupe d'Ecoles Linné (entrée par la rue Ingres prolongée); de 14 à 17 h., local de la « Goutte de Lait ».

**Union des Femmes de France:** à 19 h., au Foyer des Amicales laïques, 42, rue d'Alsace, conférence par M. le docteur Bailleul.

## Les arrivages de laine brute

On annonce qu'il est arrivé en décembre, par les ports de Dunkerque, Calais, Boulogne, Le Havre et les ports belges, une quantité de 14.289 tonnes de laine brute contre 7.263 tonnes en novembre ; 6.021 en octobre ; 3.765 en septembre.

En 1930, Roubaix-Tourcoing avaient importé 13.550 tonnes en décembre, et en décembre 1929 12.130 tonnes.

La progression et l'importance des arrivages de laine brute laissent à penser que les industriels profitent des cours actuels, les plus bas, pour reconstituer leurs stocks en vue d'une reprise prochaine.

**HALLE FLIPO.** En réclame bon Café 14 fr. le kilo. Cours en dernière page. 67

## Un comptable détourne plus de 40.000 francs à son patron

### IL SE CONSTITUE PRISONNIER A LILLE

M. Alois Lefebvre, fabricant de meubles, 9, rue Boucher-de-Perthes, faisait « tenir » sa comptabilité et ses livres par un habitant de Croix, Gaspard Delcroix, 29 ans, comptable, domicilié dans cette ville, rue Dupire.

Depuis quatre ans environ, ce comptable était au service de M. Lefebvre et venait, chaque fois que le besoin se faisait sentir, mettre de l'ordre dans les affaires du fabricant de meubles.

Tout allait pour le mieux quand, un beau jour, M. Lefebvre s'aperçut que son comptable majorait dans d'assez fortes proportions les salaires des ouvriers et que, vraisemblablement, la différence ainsi réalisée tombait dans sa poche. Naturellement, après une discrète enquête qui appuya ses soupçons, le fabricant exigea des explications.

Devant les faits patents de son escroquerie, il aurait été difficile à Delcroix de nier. Il avoua donc ses détournements mais il mit tant de repentir dans ses paroles que son patron accepta de ne pas porter plainte. Le comptable indélicat signa une reconnaissance de 1.200 fr. — montant des détournements — et il s'en fut.

Mais, après une telle révélation, une expertise s'imposait. Et l'on apprit alors que, loin de se borner à frustrer les ouvriers d'une partie de leur salaire, le comptable avait commis bien d'autres méfaits de plus grande importance. Petit à petit, l'on sut tout. Profitant de la confiance qu'on lui témoignait et la quasi liberté qu'on lui accordait dans la gestion des affaires, il avait fait des emprunts auprès de plusieurs clients, au nom de son patron, naturellement. Il avait aussi majoré des chèques signés en blanc, détourné des effets à recevoir, encaissé des factures non portées au chapitre recettes, etc., etc.

Bref, après une minutieuse révision de la comptabilité, il n'était plus du tout question des 1.200 fr. avoués au premier interrogatoire.

Les différentes escroqueries effectuées par Gaspard Delcroix se montaient en réalité à plus de 40.000 fr.!

Dans ces conditions, et après de nouveaux atermoiements, le fabricant de meubles résolut de porter plainte. Mais c'était peine inutile car le comptable s'était déjà constitué prisonnier au Parquet de Lille.

M. Dantun, chef de la Sûreté de Roubaix, a reçu une commission rogatoire pour contrôler les explications de Delcroix.

## Une vieille affaire de détournements aura son épilogue vendredi devant le Tribunal correctionnel

C'est en effet une vieille affaire que celle qui, vendredi prochain, mènera sur les bancs de la correctionnelle, à Lille, un Roubaisien bien connu et dont la boutonnière s'orne même de la rosette d'officier de l'Instruction publique. Nous avons nommé Charles Lamère, représentant de firmes industrielles et qui habita longtemps 254, rue Pierre-de-Roubaix.

S'il n'était pas ce qu'il est, convenu d'appeler une « personnalité », Charles Lamère était tout de même un homme très connu. Son activité lui faisait aborder tous les domaines et il n'y a guère de sociétés à Roubaix, semble-t-il, où il n'ait pas joué ou tenté de jouer son petit rôle.

Il fut notamment, et pendant de longues années, le président du Comité général des festivités de la ville de Roubaix. Il fut aussi président de l'« Œuvre des convalescents nécessiteux chargés de famille de l'hôpital « La Fraternité ». Plusieurs fois, depuis lors, nous avons inséré des communiqués de cette intéressante société, lesquels assuraient vivement que M. Lamère n'en était plus le président. Il avait tenu également le poste de trésorier général d'une Amicale d'anciens élèves d'une de nos plus importantes écoles supérieures. Bref, un peu partout, il était « quelque chose ». Aimé et considéré, il se dépensait sans compter et partageait son temps entre ses multiples occupations, quand un malheureux jour, des bruits fâcheux commencèrent à se répandre sur son compte...

Ici, la caisse n'était pas en règle. Là, il devait de l'argent. Ailleurs on avait constaté des manquements. Naturellement, il y eut des explications, des tiraillements.

Mais, presque toujours des promesses que, d'ailleurs, il tint quelques fois, et qui firent faire un temps ces réclamations. Hélas, la situation ne changea pas. Charles Lamère fut débordé de sommations, de réclamations et tout à coup l'on apprit qu'il n'était plus à Roubaix. Il s'était réfugié à Paris. Il y a de ceci plus d'un an. A cette époque, on en parla beaucoup et bien que les sociétés créditrices s'efforçassent de conserver le secret, on sut que, à la suite de mauvaises affaires, paraît-il, il avait puisé plus ou moins largement dans les caisses qui lui étaient confiées. Il ne dédaignait pas non plus les détournements en nature. Président de l'« Œuvre mutuelle des convalescents nécessiteux », il était chargé de distribuer les bons des lots en nature accordés aux malheureux. Il lui arriva de conserver à son profit ces bons, dans le quartier de la Fraternité on conta longtemps à ce sujet, l'histoire de la « tête de veau ! »

Mais en général, ses prélèvements, s'ils étaient nombreux, n'étaient guère importants. Il nous revient même que bon nombre d'entre eux ont été remboursés.

Malheureusement pour lui, il en est un autre d'une importance autrement grande et qu'il n'a pu régler. Il s'agit d'une amicale d'anciens élèves de l'importante école dont nous parlons plus haut. Il y avait perçu, pendant toute l'année 1930, les cotisations des nombreux membres et ces cotisations se montaient à un total de 15.841 fr.

Las d'attendre, le Comité de cette association post-scolaire porta plainte pour abus de confiance et demain vendredi, Charles Lamère aura à répondre de ses détournements.

## UN GALA DU « PETIT MONDE ARTISTIQUE » AU PROFIT DES ENFANTS DES CHOMEURS DE ROUBAIX

Nous apprenons avec plaisir que le Comité du « Petit Monde Artistique de Roubaix » a décidé d'offrir une matinée de gala, dans la salle du Conservatoire de Roubaix, au profit des enfants des chômeurs les plus nécessiteux.

Le programme de cette séance, qui aura lieu le dimanche 14 février, sera de toute beauté et donnera, nous en sommes persuadé, entière satisfaction à ceux qui par leur présence voudront, tout en faisant une bonne action, passer quelques heures agréables.

## ON PAVE, RUE DE L'ALMA

Depuis déjà plusieurs semaines, la rue de l'Alma est livrée aux paveurs. Ce furent d'abord les ouvriers de l'E.L.R.T. qui démontèrent les vieux rails de la ligne G-K et les remplacèrent par des rails neufs. On en profita pour reparer la rue et, à l'heure actuelle, le tronçon qui va de la rue Saint-Vincent de Paul à la rue Emile-Moreau est complètement défoncé ou obstrué par des tas de pavés neufs. Naturellement la circulation sur ce tronçon a été déviée.

Le reste de la rue ne vaut guère mieux. Toutefois une partie de la chaussée qui va de la rue Emile-Moreau à la rue du Fontenoy a été laissée libre, ce qui fait que la circulation de ce côté a pu être continuée. Quant au reste de la rue, il a été jusqu'à présent respecté.

Naturellement ces travaux, pourtant nécessaires, ne sont pas sans entraver sérieusement le trafic de cette importante rue. Aussi sont-ils très poussés pour rétablir le passage le plus vite possible.

## A la mémoire de Louis XVI

Selon la tradition, une messe anniversaire sera célébrée à la mémoire du roi Louis XVI au maître-autel de l'église Saint-Martin, le jeudi 21 janvier, à 8 h.

## LES DECLARATIONS FISCALES DES DEBITANTS DE BOISSONS

Le Syndicat des débitants de boissons de Roubaix et ses cantons nous prie d'insérer :

En prévision de la déclaration annuelle des bénéfices industriels et commerciaux, il y a lieu, pour ceux qui la feront établir par le Syndicat et chez ceux que celui-ci aura désigné pour les faire, de se présenter avant fin février 1932, au bureau du Syndicat et aux endroits désignés, munis des pièces ci-contre :

1. Livret de famille.
2. Déclaration de la vente de l'année 1931 (n'y aurait-il même que huit jours).

Si vous êtes au forfait déclarer celui-ci brut, c'est-à-dire en y ajoutant les vins et champagnes, et pour les épiciers-buvetiers, avoir soin d'ajouter les cafés, sucres, etc., articles ne payant pas le chiffre d'affaires. Mettre les boissons, dîners, chambres, etc., à part, et les épiciers-buvetiers, donner les ventes séparées en y ajoutant les articles ne payant pas le chiffre d'affaires, les conditions étant différentes pour ces deux déclarations. Si dans le courant de l'année vous avez eu un redressement du chiffre d'affaires, avoir soin de le déclarer pour l'ajouter à votre déclaration.

3. Le revenu de l'argent placé en banque et à l'étranger, revenus immobiliers, caisse d'épargne, etc..., etc. y compris l'intérêt des actions de brasseries ou autres.

4. Le bulletin de salaire du mari et des enfants mineurs, s'ils travaillent en usine ou ailleurs.

5. Les commerçants dont la femme travaille exclusivement dans le commerce avec son mari devront le signaler pour profiter de l'exonération de 50 % prévue par la loi.

6. Les feuilles de patente, contributions de l'année 1931, Bénéfices commerciaux de 1930 payés en 1931, Payement des assurances sociales en 1931.

Tous les livret du syndicat à jour des cotisations sera exigé partout ou on établira les tarifs.

Les feuilles seront établies aux endroits ci-dessous à partir du 19 janvier 1932 :

Lys, Lannoy, Leers, Hem, Toufflers : — M. Clément Albert, rue du Chemin-Vert, 4, Roubaix (limite).

Wattrelos. — M. Jules Delcroix, 15, Grande-Place.

Croix, Wasquehal, Flers-Bourg. — M. Ferdinand Ravard, 147, rue de la Gare, (Croix) trésorier de l'Avenue Hangard; M. Gustave Mapetite, 204, rue Jules-Guesde, à Croix.

Roubaix. — MM. Arthur Cousin, angle des rues d'Alsace et Saint-Rédempteur; Robert Lefebvre, 152, rue Jules-Guesde; Henri Tor-